



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 5 septembre 2019

#Chiffre

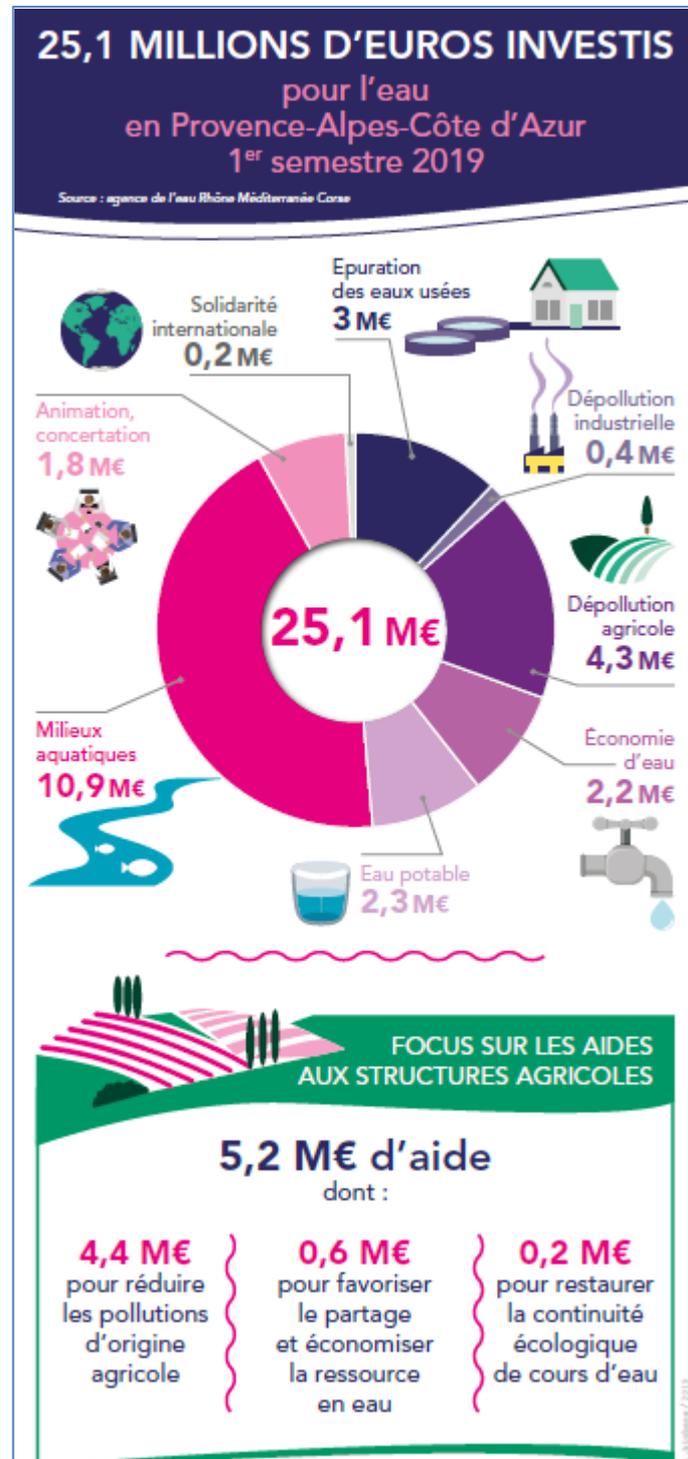
**Le chiffre : plus de 25 millions d'euros investis au 1<sup>er</sup> semestre 2019 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau**

**[Focus : 5,2 M€ d'aide aux structures agricoles]**

Au 1<sup>er</sup> semestre 2019, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **220 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle leur a accordé **25,1 millions d'euros d'aides** financières, soutenant la dynamique de l'économie locale.

**Les chiffres clés en Provence-Alpes Côte d'Azur au 1<sup>er</sup> semestre 2019**

- **43% des aides (10,9 M€)** bénéficient à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont 8,2 M€ pour restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau, 1,5 M€ pour l'animation territoriale et 1,1 M€ pour préserver et restaurer le milieu marin.
- **21% des aides (5,3 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
  - 3 M€ pour réduire la pollution domestique, dont 1,7 M€ pour la collecte des eaux usées et 1,3 M€ pour leur traitement,
  - 2,3 M€ pour l'eau potable, dont 1,5 M€ pour la mise à niveau des infrastructures des collectivités rurales.
- **17% des aides (4,3 M€)** vont à la **réduction des pollutions agricoles**, sous forme d'enveloppes déléguées à l'agence de services et de paiement (ASP) pour attribuer des aides directes aux agriculteurs qui modifient leurs pratiques sur les territoires à enjeux pesticides.
- **9% des aides (2,2 M€)** visent une **meilleure gestion quantitative de la ressource**, dont 1,7 M€ pour économiser l'eau.



## 🔥 Parmi ces projets, des opérations remarquables

### **VAUCLUSE** Les poissons migrateurs retrouvent une circulation plus aisée entre la Durance et la mer

**Electricité de France** réalise des travaux pour faciliter la circulation des poissons au niveau du barrage de Bompas. Ce barrage est le cinquième et dernier ouvrage sur un tronçon de la Durance dont la continuité écologique doit être améliorée entre le barrage de Mallemort et la confluence avec le Rhône (amont d'Avignon). Les quatre autres ouvrages de ce tronçon de plus de 40 km de linéaire sont tous concernés par des projets de restauration de la continuité engagés par la CNR ou le Syndicat de gestion de la Durance SMAVD. Les études et les travaux envisagés sur l'ensemble de ces ouvrages permettront aux espèces locales et aux grands migrateurs (anguille et alose feinte du Rhône) de circuler plus librement dans la Durance, une rivière propice à leur reproduction et leur grossissement. Par ailleurs, la présence de l'apron du Rhône dans ce tronçon impose des aménagements particuliers.

Une passe de montaison du barrage et un aménagement de la dévalaison seront financés à hauteur de **1,3 million** d'euros par l'agence de l'eau.

### **COTE D'AZUR**

#### Planifier la restauration écologique des petits fonds côtiers dans le golfe de Saint-Tropez

**La Caisse des dépôts (CDC) Biodiversité** aide à la mise en place d'un Schéma territorial de restauration écologique des petits fonds côtiers (STERE) sur le territoire de la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez, entre Sainte-Maxime et le Rayol-Canadel-sur-Mer. Ce document de planification, qui prend en compte les mouillages de bateaux, a pour objectif notamment de proposer des mesures pour préserver et restaurer les habitats marins. Ce projet, soutenu au titre d'un appel à projets du Pole compétitivité Mer Méditerranée, reçoit de l'agence de l'eau une aide de **39 700 euros**.

#### Restaurer les habitats de la lagune du Brusc dans le Var

**L'Institut océanographique Paul Ricard** lance la deuxième phase de restauration écologique de la lagune du Brusc dans le Var. Nommée SAR-LAB, l'opération permettra de poursuivre les actions de restauration des habitats lagunaires déjà entreprises dès 2013 lors d'une expérimentation pilote, puis en 2017 dans le cadre d'un appel à projets pour la biodiversité. Cette 2<sup>ème</sup> phase concerne la restauration du fonctionnement naturel de la lagune (nursérie, continuité écologique ainsi que le rétablissement d'un fonctionnement hydraulique). Ces travaux s'accompagneront de suivis écologiques dans les ports du Brusc et des Embiez, de la réhabilitation du parc à moules de la lagune, du suivi et de la maintenance de la fonction habitat de la lagune grâce à l'observation de la Cymodocée et des poissons, ainsi que de l'étude de la dynamique naturelle de la lagune (habitats/poissons). L'agence de l'eau apporte une aide de **372 600 euros**.

#### Organiser les mouillages des bateaux sur le littoral du Var

- **La commune du Rayol-Canadel-sur-Mer** met en place des zones de mouillage organisé en alternative aux mouillages forains qui détruisent les herbiers de posidonies surtout en période estivale. L'installation d'ancrages écologiques et l'interdiction de mouiller en dehors d'une zone délimitée vont permettre de protéger efficacement les fonds marins des ancrages des bateaux dans les baies du Rayol et du Canadel. L'agence de l'eau apporte une aide de **62 400 euros**.
- **Le parc national de Port-Cros** organise une zone de mouillage et d'équipements légers pour les bateaux dans l'anse de Bagaud qui, avec ses faibles fonds et son caractère abrité, constitue un site privilégié pour la plaisance. En moyenne, 50 bateaux par jour sont au mouillage durant l'été avec des pics jusqu'à 210 bateaux. Cette zone est quasi-exclusivement recouverte d'herbiers de posidonies qui subissent de ce fait des dégradations importantes. L'opération concerne la mise en place de 65 ancres écologiques, la réalisation de suivis des reports de mouillages et de l'évolution de l'herbier ainsi que des actions de communication. L'aide de l'agence de l'eau s'élève à **268 400 euros**.
- **La commune de Sanary-sur-Mer** va mettre en place un coffre d'amarrages destiné à l'accueil de navires de croisière, en baie de Sanary, afin de limiter l'impact des mouillages sur l'herbier de

posidonies qui régresse fortement. L'ouvrage sera implanté sur une zone de sable nu située à environ 800 mètres de l'entrée du port, et dimensionné pour accueillir des navires jusqu'à 250 mètres de long. Eco-conçu, il comprendra des modules écologiques fixés de type "placage paysager", "oursin", "grotte" et "tube" afin de recréer des habitats artificiels et permettre de créer un corridor écologique assurant la continuité écologique entre les herbiers à proximité. La mise en œuvre du coffre sera accompagnée d'une interdiction de mouiller en dehors de ce secteur. L'agence de l'eau apporte une aide de **294 250 euros**.

### Restaurer les fonctions de nurseries à poissons dans des ports du Var

- **La Métropole Toulon Provence Méditerranée**, autorité portuaire engagée dans la démarche « Ports propres », va restaurer les fonctions de nurseries par l'installation d'habitats artificiels dans le port de Porquerolles. Un suivi écologique de ces habitats sera effectué durant trois années. Le projet bénéficie d'une aide de **48 930 euros** de l'agence de l'eau.
- **La régie du port de plaisance des Marines de Cogolin**, gestionnaire du port et certifiée "Ports Propres", va installer 33 modules de nurseries artificielles au sein du port. **28 310 euros** sont alloués par l'agence de l'eau.

#### FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU AUX STRUCTURES AGRICOLES POUR LE 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2019

Au cours du 1er semestre 2019, l'agence de l'eau a attribué aux acteurs de l'agriculture en Provence-Alpes-Côte d'Azur **5,2 M€ d'aides**, dont :

- ♦ **4,4 M€ dédiés à la réduction des pollutions d'origine agricole**, avec :
  - 4,3 M€ versés à l'agence de services et de paiement (ASP) en vue d'attribuer des aides directes aux agriculteurs dans le cadre des Programmes de Développement Ruraux régionaux 2014-2020 pilotés par les régions. Ces aides, proposées pour des durées de 2 à 5 ans, incitent à des **changements de pratiques**, en particulier la conversion à l'agriculture biologique sur les territoires où la pollution par les pesticides est la plus significative ;
  - 0,1 M€ pour de l'animation (réalisée essentiellement par les chambres départementales d'agriculture) visant à faire évoluer les pratiques des agriculteurs, notamment sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable prioritaires.
- ♦ **0,6 M€ pour mieux partager et économiser la ressource en eau** octroyés aux chambres départementales de l'agriculture ou à des associations syndicales d'irrigants pour la réalisation de schémas directeurs d'irrigation ou des missions d'animation territoriale visant à connaître, structurer et si possible réduire les prélèvements agricoles, notamment dans le cadre de contrats de canaux ou de création d'un Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC).
- ♦ **0,2 M€ pour restaurer la continuité écologique de cours d'eau** au droit d'ouvrages d'irrigation prélevant l'eau dans les rivières.

*A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)*



*L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir*

*la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.*

## CONTACTS PRESSE

**Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** Valérie Santini • 04 72 71 28 63 [valerie.santini@eurmc.fr](mailto:valerie.santini@eurmc.fr)

**Agence Plus2sens** – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 [laurence@plus2sens.com](mailto:laurence@plus2sens.com)